

Niveau de vie des ménages agricoles en 2020

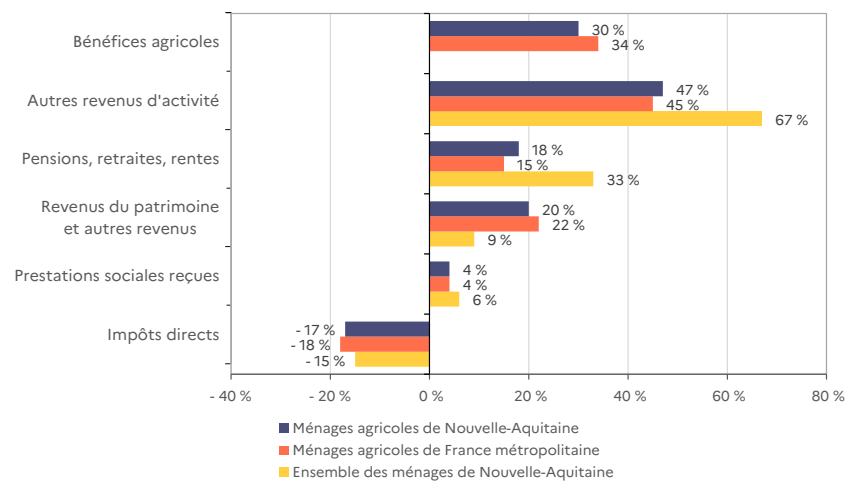
Des inégalités de niveau de vie marquées pour les ménages agricoles de Nouvelle-Aquitaine

Au sein des ménages agricoles, l'activité agricole n'est pas la seule source de revenus des exploitants et de leur famille. En 2020, 30 % du revenu disponible provient des bénéfices agricoles en Nouvelle-Aquitaine. Les revenus d'activité représentent toutefois une part du revenu disponible supérieur de dix points à l'ensemble de la population régionale. Le niveau de vie médian des ménages agricoles s'établit à 21 900 euros, soit un niveau proche de celui des ménages néo-aquitains. Toutefois, les 10 % des personnes les plus aisées ont des revenus 4,1 fois supérieur aux 10 % les plus modestes. Dans la région, 17,8 % des personnes vivant dans un ménage agricole sont ainsi considérées comme pauvres, soit un niveau supérieur à celui de la totalité de la population régionale (13,3 %). Cette pauvreté monétaire est plus fréquente dans les ménages où l'exploitant agricole est le seul pourvoyeur de ressources. Par ailleurs, le niveau de vie croît avec la taille économique de l'exploitation. Il est aussi plus élevé dans les exploitations viticoles ou spécialisées en grandes cultures. Cela se traduit par des niveaux de vie plus élevés dans les Charentes et la Vienne.

Les ménages agricoles (définitions) constitués par un exploitant ou co-exploitant et l'ensemble des personnes qui résident habituellement avec lui, représentent 2,2 % des 2,74 millions de ménages fiscaux de Nouvelle-Aquitaine, soit environ 61 000 ménages.

En 2020, ces ménages agricoles perçoivent en moyenne un revenu disponible (définitions) de 46 200 euros, soit 3 850 euros par mois. Ce montant mensuel est inférieur de 280 euros au revenu moyen perçu par les ménages agricoles de métropole.

Figure 1 - Composition moyenne du revenu disponible des ménages en 2020



Lecture : Les autres revenus d'activité représentent en moyenne 47 % du revenu disponible des ménages agricoles de Nouvelle-Aquitaine, contre 45 % pour les ménages agricoles de France métropolitaine et 67 % pour l'ensemble des ménages de Nouvelle-Aquitaine

Champ : Ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

Les bénéfices agricoles sont la deuxième source de revenu des foyers agricoles néo-aquitains

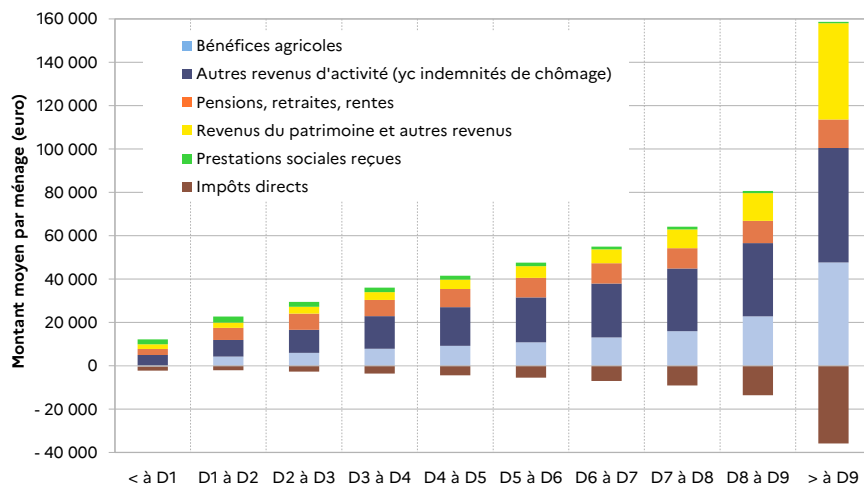
L'activité agricole n'est pas la première source de revenu des exploitants et de leur famille. Ainsi les bénéfices agricoles correspondent à 30 % de ce revenu tandis que 47 % provient des autres revenus d'activité qui sont constitués notamment des salaires perçus par les conjoints ou par les agriculteurs eux-mêmes lorsqu'ils sont pluriactifs, des revenus issus d'activités de diversification et des indemnités de chômage (figure 1).

L'ensemble des revenus d'activité (bénéfices agricoles et autres revenus d'activité) représentent une part du revenu disponible plus importante pour les ménages agricoles que pour la totalité de la population de Nouvelle-Aquitaine (respectivement 77 % et 67 %). De même, les revenus du patrimoine représentent 20 % du revenu disponible des ménages agricoles contre 9 % seulement pour l'ensemble des ménages. À l'inverse, les pensions, retraites et rentes représentent 18 % du revenu disponible des ménages agricoles contre 33 % pour l'ensemble de la population régionale. Les prestations sociales ont un poids proche de celui de la population régionale.

Près de la moitié des revenus du patrimoine sont perçus par les 10 % les plus aisés

Les composantes du revenu disponible des ménages agricoles varient selon la position du ménage dans la distribution du niveau de vie (voir définitions). Les revenus d'activité représentent toujours la part la plus importante du revenu disponible, et elle augmente avec le niveau de vie (figure 2) : elle passe ainsi de 47 % pour les 10 % des ménages ayant les plus faibles revenus à 82 % pour les ménages les plus aisés. En particulier, les bénéfices agricoles représentent un déficit de 3 % du revenu disponible

Figure 2 - Composition moyenne du revenu disponible des ménages en 2020 en Nouvelle-Aquitaine, selon la position dans la distribution du niveau de vie



Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution du niveau de vie ; 10 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à D9

Lecture : Les 10 % de ménages agricoles ayant le niveau de vie le plus élevé en Nouvelle-Aquitaine ont perçu en moyenne 47 700 euros au titre des bénéfices agricoles en 2020

Champ : Ménages fiscaux des exploitants agricoles de Nouvelle-Aquitaine, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

pour les 10 % des ménages aux plus faibles revenus. Pour les autres ménages agricoles néo-aquitains, cette part croît de 21 % à 39 % du revenu disponible à mesure que le niveau de vie augmente. Les bénéfices agricoles ne représentent donc en moyenne jamais plus de 40 % des revenus du ménage.

En moyenne, plus les ressources des ménages agricoles augmentent, moins elles sont complétées par l'apport des pensions, retraites et rentes (de 28 % du revenu disponible pour les 10 % des ménages les plus modestes à 11 % pour les 10 % ayant les revenus les plus élevés) ou des prestations sociales (de 23 % à 1 % de revenu disponible). Elles sont également davantage réduites par le prélèvement d'impôts directs (de 10 % à 29 % du revenu disponible), à l'exception des 10 % des ménages de plus faible revenu avec une part des impôts directs de 19 %. Par ailleurs, les revenus du patrimoine augmentent avec le niveau de vie (de 12 % à 36 %, et 21 % en dessous du premier décile). Les 10 % des ménages agricoles néo-aquitains les plus aisés perçoivent 48 % de l'ensemble des revenus du patrimoine.

Des inégalités de niveau de vie marquées pour les ménages agricoles

Au sein des ménages agricoles de la région, la moitié des personnes ont un revenu disponible annuel par unité de consommation inférieur à 21 900 euros, soit 1 825 euros par mois (tableau 1). Ce niveau de vie médian est proche de celui de l'ensemble de la population néo-aquitaine mais inférieur de 3,9 % à celui des foyers agricoles de la France métropolitaine. La Nouvelle-Aquitaine se place parmi les trois régions de la France continentale avec un niveau de vie médian des ménages agricoles le plus bas, devant l'Occitanie et l'Auvergne-Rhône-Alpes.

La région se caractérise par un écart important entre les revenus des ménages agricoles les plus faibles et les plus élevés. En 2020, les 10 % des personnes les plus aisées ont des revenus 4,1 fois supérieur aux 10 % les plus modestes. Même s'il est identique à celui des ménages agricoles de métropole, ce rapport est plus faible pour l'ensemble de la population

régionale (3,0). Ainsi, les 10 % des personnes les plus pauvres perçoivent un revenu annuel inférieur à 10 500 euros, soit un niveau de revenu inférieur de 15 % à celui de la totalité de la population néo-aquitaine (12 290 euros). À l'inverse, les revenus agricoles régionaux des 10 % des personnes les plus aisées dépassent 42 500 euros, soit un niveau de vie supérieur de 15 % à celui de l'ensemble de la population néo-aquitaine (37 070 euros).

La part des personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire (60 % du niveau de vie médian) est plus élevée dans les ménages agricoles que dans l'ensemble de la population. En 2020, 17,8 % des personnes vivant dans un ménage agricole sont ainsi considérées comme pauvres, soit un niveau supérieur à celui de la totalité de la population régionale (13,3 %) ainsi qu'à celui de la population agricole de France métropolitaine (16,2 %).

La pauvreté monétaire plus fréquente dans les ménages dont l'exploitant est le seul pourvoyeur de ressources

Environ un ménage agricole sur cinq est constitué d'un exploitant agricole

Tableau 1 - Niveau de vie des ménages fiscaux en 2020

Indicateur	Ménages agricoles		Ensemble des ménages de Nouvelle-Aquitaine	
	Nouvelle-Aquitaine	France métropolitaine		
Niveau de vie (euro)	Premier décile D1	10 500	10 900	12 290
	Médian	21 900	22 800	22 030
	Neuvième décile D9	42 500	44 600	37 070
Taux (%) de pauvreté monétaire	17,8	16,2	13,3	

Lecture : En Nouvelle-Aquitaine, les personnes vivant dans un ménage agricole ont un niveau de vie médian de 21 900 euros et 80 % d'entre elles ont un niveau de vie compris entre 10 500 et 42 500 euros ; elles sont 17,8 % à se trouver sous le seuil de pauvreté monétaire

Champ : Ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

seul, avec ses éventuelles personnes à charge. Ce type de ménage est plus fréquemment touché que les autres par la pauvreté puisqu'ils sont 36,4 % à vivre sous le seuil de pauvreté monétaire (tableau 2). Une personne sur dix a un niveau de vie inférieur à 5 900 euros. L'écart avec les plus hauts niveaux de vie est plus marqué parmi cette population, car une personne sur dix a un niveau de vie au moins égal à 40 100 euros, soit un rapport interdécile de 6,7. Ce rapport est de 4,1 pour l'ensemble des ménages agricoles de la région. De plus, les bénéfiques agricoles et les revenus du patrimoine représentent une part plus importante du revenu disponible au sein de ces ménages : respectivement 42 % et 27 % du revenu disponible en moyenne contre 30 % et 20 % tous ménages agricoles confondus.

Au contraire, la pauvreté monétaire est moins souvent présente parmi les ménages dont un des membres n'est pas exploitant. Pour cette catégorie représentant 73 % des ménages agricoles, le taux de pauvreté de 15,1 % est inférieur à celui observé pour l'ensemble des ménages agricoles (17,8 %). Ces ménages sont plus nombreux à percevoir des revenus salariés (72 % déclarent des traitements et salaires) potentiellement plus stables que les bénéfiques agricoles. Ainsi, la présence d'un non exploitant, réduit le risque de pauvreté en diversifiant les sources de revenu. La dispersion des niveaux de vie est ainsi plus faible (rapport interdécile de 3,7).

Tableau 2 - Niveau de vie au sein des ménages agricoles en 2020 en Nouvelle-Aquitaine, selon le profil des pourvoyeurs de ressources

Indicateur	Profil des pourvoyeurs de ressources du ménage				
	Un exploitant agricole seul	Plusieurs personnes, toutes exploitantes agricoles	Au moins une personne non exploitante	Ensembles des ménages agricoles	
Part (%) de l'ensemble des ménages agricoles	19	8	73	100	
Niveau de vie (euro)	Moyen	22 700	25 100	26 300	25 900
	Premier décile D1	5 900	8 400	11 500	10 500
	Médian	17 000	20 200	22 400	21 900
	Neuvième décile D9	40 100	45 800	42 400	42 500
Taux (%) de pauvreté monétaire	36,4	25,8	15,1	17,8	
Contribution (%) au revenu disponible des bénéfiques agricoles	42	61	25	30
	... des revenus du patrimoine	27	25	19	20
Part (%) des ménages percevant des traitements et salaires	30	43	72	62	

Lecture : En Nouvelle-Aquitaine en 2020, 19 % des ménages agricoles ont un unique pourvoyeur de ressources, exploitant agricole ; les personnes de ces ménages ont un niveau de vie moyen de 22 700 euros et 80 % d'entre elles ont un niveau de vie compris entre 5 900 euros et 40 100 euros ; 36,4 % d'entre elles sont sous le seuil de pauvreté monétaire ; les bénéfiques agricoles représentent en moyenne 42 % du revenu disponible de ces ménages et les revenus du patrimoine 27 % ; 30 % d'entre eux déclarent des traitements et salaires

Champ : Ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

Le niveau de vie augmente avec la taille économique de l'exploitation

Globalement le niveau de vie médian augmente avec la taille économique de l'exploitation agricole (tableau 3). Le taux de pauvreté monétaire est plus faible dans les grandes exploitations

mais également dans les micro-exploitations (respectivement 11,7 % et 15,3 % contre 17,8 % pour l'ensemble des exploitations néo-aquitaines). Les gérants de micro-exploitations sont en moyenne plus âgés que les autres (60 ans contre 53 ans pour l'ensemble des exploitations) et le revenu de ces

ménages est plus souvent complété par des retraites. Ainsi, 47 % des micro-exploitants perçoivent des pensions, retraites ou rentes contre 20 % pour l'ensemble des agriculteurs néo-aquitains. La dispersion des revenus des micro-exploitations est également la plus faible (rapport interdécile de 3,3).

Tableau 3 - Niveau de vie au sein des ménages agricoles en 2020 en Nouvelle-Aquitaine, selon la taille économique de l'exploitation

Indicateur	Taille économique de l'exploitation					
	Micro	Petite	Moyenne	Grande	Ensemble des ménages agricoles	
Part (%) de l'ensemble des ménages agricoles	28	26	25	20	100	
Niveau de vie (euro)	Moyen	24 600	22 900	24 500	33 600	25 900
	Premier décile D1	11 500	9 200	10 000	12 600	10 500
	Médian	21 800	19 900	21 200	26 700	21 900
	Neuvième décile D9	38 400	37 300	40 000	57 400	42 500
Taux (%) de pauvreté monétaire	15,3	23,2	19,5	11,7	17,8	
Part (%) des agriculteurs déclarant des traitements, salaires	38	34	22	28	30
	... des pensions, retraites, rentes	47	13	9	9	20
Part (%) de la PBS totale	2	10	24	64	100	
Part (%) de la SAU totale	6	22	39	33	100	
Âge moyen des exploitants (an)	60	51	49	49	53	

Lecture : En Nouvelle-Aquitaine en 2020, 28 % des ménages agricoles gèrent une micro-exploitation ; les personnes de ces ménages ont un niveau de vie moyen de 24 600 euros et 80 % d'entre elles ont un niveau de vie compris entre 11 500 euros et 38 400 euros ; elles sont 15,3 % à se trouver sous le seuil de pauvreté monétaire ; 38 % des micro-exploitants déclarent des traitements ou salaires, contre 30 % pour l'ensemble des exploitants agricoles

Champ : Ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020

Une forte dispersion des revenus entre les exploitations viticoles et celles de maraîchage-horticulture

Les exploitations viticoles ont le niveau de vie le plus élevé (tableau 4) avec une médiane de 6 800 euros de plus que dans l'ensemble des exploitations agricoles de la région et le plus faible taux de pauvreté (13 %). C'est aussi l'orientation technico-économique aux revenus les plus dispersés : les 10 % des personnes les plus aisées ont des revenus 5,6 fois supérieur aux 10 % les plus modestes. En deuxième position les exploitations des grandes cultures et celles des fruits et autres cultures permanentes ont un revenu médian de 1 700 euros de plus que le revenu médian régional et un taux de pauvreté de respectivement 13,5 % et 15,9 %. À l'inverse, le plus faible revenu médian se trouve dans les exploitations de maraîchage-horticulture avec le plus fort le taux de pauvreté (29 %). Cependant, il s'agit de l'orientation

technico-économique qui présente les dispersions de revenus les plus élevées après la viticulture : les revenus des 10 % les plus aisés sont cinq fois plus importants que ceux des 10 % les plus modestes. Viennent ensuite les ménages d'éleveurs de bovins pour la production de viande et ceux d'ovins, caprins et autres herbivores qui ont un niveau de vie médian de 2 400 euros de moins que le revenu médian régional. Ces deux types d'exploitations ont également les taux de pauvreté les plus élevés après les exploitations de maraîchage-horticulture (respectivement 21,5 % et 21,8 %).

Un niveau de vie plus élevé en Charentes et dans la Vienne

Le niveau de vie le plus haut se situe en Charentes (revenus médians de 27 000 et 25 800 euros), départements riches en viticulture et dans la Vienne (24 000 euros) où l'activité agricole est dominée par les grandes cultures (carte 1). Dans

ces départements les taux de pauvreté sont également les plus faibles (11,7 % en Charente-Maritime, 13,8 % en Vienne et 13,9 % en Charente). La Gironde se classe juste après, avec un revenu médian de 23 400 euros. La viticulture est au cœur de l'activité girondine et la dispersion des revenus dans ce département est la plus forte de la région (rapport interdécile de 5,6).

Le niveau de vie est au contraire le plus bas dans les départements de l'ex-Limousin plutôt spécialisés en élevage de bovins pour la production de viande ou d'ovins, caprins et autres herbivores. Les taux de pauvreté de ces départements sont aussi parmi les plus élevés (supérieurs à 21,3 %). La Dordogne est également marquée par un faible niveau de vie (19 700 euros) mais surtout par le taux de pauvreté le plus élevé (23,3 %) de Nouvelle-Aquitaine pouvant s'expliquer par la prédominance des activités orientées en poly-cultures, poly-élevages et viandes bovines.

Tableau 4 - Niveau de vie au sein des ménages agricoles en 2020 en Nouvelle-Aquitaine, selon l'orientation technico-économique de l'exploitation

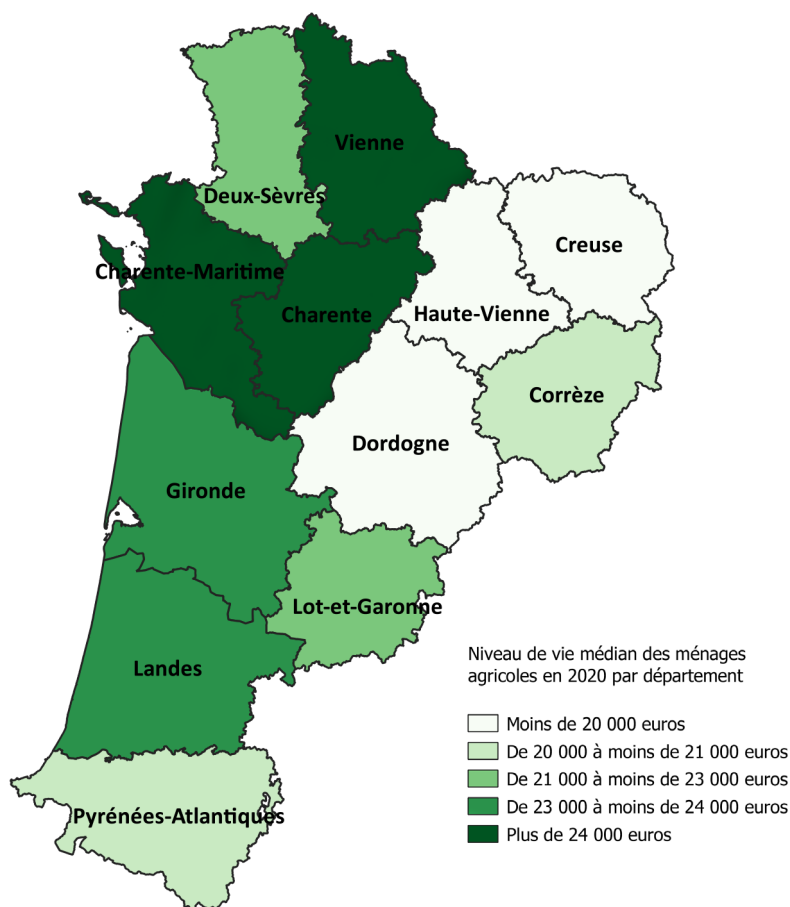
Orientation technico-économique (OTEX)	Part (%) de l'ensemble des ménages agricoles	Niveau de vie en 2020 (euro)				Taux (%) de pauvreté monétaire
		Moyen	1 ^{er} décile D1	Médian	9 ^e décile D9	
Grandes cultures	28	27 300	11 900	23 600	44 100	13,5
Maraîchage, horticulture	3	23 800	8 500	18 800	42 500	29
Viticulture	15	37 300	11 800	28 700	65 400	13
Fruits, autres cultures permanentes	4	27 800	11 100	23 600	45 300	15,9
Bovins lait	3	21 600	10 100	20 200	34 300	19,6
Bovins viande	17	21 200	9 800	19 500	32 800	21,5
Bovins mixte	1	21 100	9 900	19 900	32 200	20,4
Ovins, caprins, autres herbivores	28	21 500	9 700	19 500	33 900	21,8
Porcins, volailles	5	23 500	10 500	21 100	37 900	18,5
Poly-culture, poly-élevage	13	23 400	9 900	21 100	37 900	19,9
Ensemble des ménages agricoles	100	25 900	10 500	21 900	42 500	17,8

Lecture : En Nouvelle-Aquitaine en 2020, 28 % des ménages agricoles sont orientés vers les grandes cultures ; les personnes de ces ménages ont un niveau de vie moyen de 27 300 euros et 80 % d'entre elles ont un niveau de vie compris entre 11 900 euros et 44 100 euros ; elles sont 13,5 % à se trouver sous le seuil de pauvreté monétaire

Champ : Ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

Carte 1 - Niveau de vie au sein des ménages agricoles en 2020, selon le département de Nouvelle-Aquitaine



SOURCE

Les résultats présentés dans cette étude s'appuient sur les données du recensement agricole 2020. Celles-ci ont été enrichies avec les données fiscales de la DGFIP et le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) construit par l'Insee à partir de différentes sources de données, portant sur l'année 2020. Cet enrichissement inédit permet de mesurer le niveau de vie, ainsi que ses différentes composantes, des ménages fiscaux (hors collectivités et hors sans-domicile) dont au moins un membre est exploitant agricole au sens du recensement agricole.

Le champ de l'étude est restreint à la région Nouvelle-Aquitaine. Par souci d'homogénéité avec les autres publications disponibles sur le niveau de vie des ménages agricoles, les résultats sont présentés pour les ménages dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Champ : Ménages fiscaux des exploitants agricoles de Nouvelle-Aquitaine, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

DÉFINITIONS

Les **chefs d'exploitation**, ou **coexploitants** en cas de forme sociétaire, assurent la gestion courante des exploitations agricoles. Les exploitants dégagent généralement de leur activité sur l'exploitation un revenu « mixte », rétribuant tout à la fois le travail qu'ils ont effectué et leur investissement en tant qu'entrepreneur. Ce revenu est ici identifié par les bénéfices, ou déficits, agricoles déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Les **bénéfices agricoles** des exploitants sont issus d'un résultat d'entreprise, mais sont considérés comme une approximation satisfaisante du revenu pour déterminer l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Leur nature diffère toutefois de celle des revenus d'activité d'un salarié et il convient donc d'interpréter avec prudence les comparaisons entre niveau de vie des exploitants agricoles (et des autres indépendants) avec ceux des salariés.

Par ailleurs, lorsque l'exploitation est sous forme sociétaire, son dirigeant peut ne pas percevoir de bénéfices agricoles (et inversement, une personne déclarant des bénéfices agricoles au titre de l'impôt sur le revenu n'est pas nécessairement impliquée dans la gestion de l'exploitation). Les revenus liés à l'activité agricole ne se réduisent donc pas aux seuls bénéfices agricoles. La mesure du niveau de vie des exploitants ne peut s'effectuer qu'en prenant en compte l'ensemble de leurs ressources monétaires, ainsi que celles des autres membres de leur ménage.

Les **ménages** dans cette étude sont à entendre au sens fiscal, c'est-à-dire les ménages constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Un ménage est dit **agricole** lorsqu'au moins un de ses membres est exploitant au sein d'une exploitation répertoriée dans le recensement agricole 2020.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC, avec par convention 1 UC pour la 1^{ère} personne du ménage, 0,5 par personne de plus de 14 ans et 0,3 par personne plus jeune). Il permet ainsi de comparer les ménages entre eux, indépendamment du nombre de personnes qui les constituent. Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salariée ou non) nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers sont constitués de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, de la contribution sociale généralisée (CSG), de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et d'autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. La taxe foncière n'est pas prise en compte dans le calcul du revenu disponible car elle constitue selon les cas un impôt sur le capital, ou une charge déjà déduite des revenus fonciers.

La **mesure du niveau de vie** permet d'évaluer la pauvreté monétaire (dite aussi pauvreté relative), définie usuellement par un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian (mesuré au niveau de la France métropolitaine), soit 13 440 euros par unité de consommation en 2020.

La **production brute standard** (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations agricoles. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation ou orientation technico-économique (OTEX). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

POUR EN SAVOIR PLUS

[« La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants » - Agreste Primeur n° 1 - février 2024](#)

[« Un revenu des exploitations agricoles néo-aquitaines en progression limitée en 2022 » - Agreste Etudes Nouvelle-Aquitaine n°49 - mai 2024](#)

[« Résultats économiques 2022 des moyennes et grandes exploitations » - Agreste Essentiel Nouvelle-Aquitaine n° 64 - mai 2024](#)



STATISTIQUE
PUBLIQUE

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>
<https://agreste.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES
Tel : 05 56 00 42 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Virginie ALAVOINE
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
Rédacteur en chef : Guillaume CHANET
Rédactrices : Julia CAILLON et Elisabeth GALLARD
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2025